

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yvon Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/24121cefe4c7c70403260163>

Date d'obtention : 2023-12-20 22:29:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Méthodique et protocolaire c'est à dire toujours suivre une grille d'intervention et tout en respectant le protocole de l'établissement. Parler à l'auteur et à la victime les rassurer et les soutenir durant le processus. Évaluer l'incident en poser des questions sans porter de jugement. Remplir la grille d'évaluation pour déterminer la nature et l'étendue de l'incident. Enquêter auprès de la victime, vérifier les faits auprès des témoins complices ou d'autres jeunes. Parler aux jeunes impliqués en privé et seul et leur demander de respecter la vie privée et de rétablir la vie privée des gens victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut agir avec diligence et compréhension sans tomber dans la pitié et le paternalisme tout respectant notre intervention et le code établi.

Forcé de constater que la première version d'un incident peut différer de la deuxième ainsi de suite et ce n'est que lorsqu'on décide de s'asseoir et d'entendre chacune des parties en utilisant la grille d'évaluation que l'on pourra savoir l'intention d'une plainte ou un incident mérite la consultation policière ou les règles de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais c'est de devoir constater le résultat d'une intention malveillante après les renseignements recueillis, et surtout lorsque cela vient d'un individu que l'on ne s'y attendait pas, les conséquences qui suivent pour ces individus sont souvent de lourdes conséquences. Ex: signalement DPJ, Enquêtes criminelles etc.